Administration Communale de Mertert-Wasserbillig
1-3, Grand-Rue \ L-6630 Wasserbillig
Adresse postale : B.P.4 \ L-6601 Wasserbillig

PROCÉDURE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS D'AUTORISATION

En exécution des dispositions de l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté du ***Ministère du Travail N° 1/2026/0314/190*** *du 29 octobre 2026.*

La SARL SHELL LUXEMBOURGEOISE a reçu l'autorisation pour la modification des installations (1/19/0346) à l'adresse 69, route de Wasserbillig L-6686 Mertert.

Conformément à l'article 19 de la même loi, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être introduit, sous peine de déchéance, dans le délai de 40 (quarante) jours, délai qui commence à courir à dater du jour de la notification de la décision. Pendant ce délai, le public pourra consulter le texte des décisions à la maison communale à Wasserbillig.

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été dûment publié et affiché à partir de ce jour pour une période de 40 jours (▶ 23 décembre 2026).

Wasserbillig, le 13 novembre 2026

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,